



Avance sur héritage

Par **Bobachar**, le **23/02/2021** à **08:36**

Bonjour, mon frère demande une avance sur son héritage d'une valeur de 40000 euros afin d'acquérir un bien immobilier; une attestation sur l'honneur suffit-elle ou bien doit-on faire enregistrer un acte devant notaire??

Par **bruno76170**, le **23/02/2021** à **11:22**

Bonjour, Des parents vivants peuvent octroyer une avance sur héritage. Le mieux est de demander un conseil à un notaire, plutôt que de faire cela "en famille" car vous n'êtes pas à l'abri d'un différent familial dans le futur ou du décès de votre frère....

Je vois assez fréquemment des décès d'enfants avant leurs parents, hélas.

Cordialement.